

UNION DES COMORES

RAPPORT NATIONAL
SUR LES MESURES PRISES EN VUE DE LUTTER CONTRE LA
DESERTIFICATION
DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE
CONTRE LA DESERTIFICATION

OCTOBRE 2004

TABLE DES MATIERES

Résumé-----	2
Centre de liaison-----	5
Etat d'avancement du PAN-----	5-
Participant à un programme d'action sous régional ou régional-----	5
Composition de l'organe national de coordination (ONC)-----	5
Nombre total d'ONG accréditées pour le processus-----	5
Nombre total de lois adoptées en ce qui concerne la Convention-----	6
Processus de consultation-----	6
Liste de projets en cours d'exécution directement ou indirectement liés à la Convention-----	6
Stratégie et priorités établies dans le cadre des plans et /ou politique de développement durable-----	6
Mesures institutionnelles prises pour mettre en œuvre la Convention-----	11
Processus participatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action-----	14
Processus consultatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux et des accords de partenariat avec les pays développés parties et les autres entités intéressées -----	16
Mesures prises ou prévues dans le cadre des programmes d'action nationaux-----	16
Ressources financières allouées au titre du budget national pour appuyer la mise en œuvre de la Convention-----	17
Examen des repères et indicateurs -----	19
Nouveaux indicateurs introduits en application de la décision 10/COP.5-----	19
Annexes-----	21

RESUME

La désertification est le terme le plus inquiétant de la dégradation de la terre . elle se traduit par une perte totale du potentiel biologique , la réduction d'un sol autrefois fertile à l'état de désert . C'est la forme ultime d'un long processus d'érosion, de surexploitation agricole, de surpâturage et de déboisement.

L'acuité d'un tel problème vu sous cet angle est peu perçue aux Comores où on a plutôt affaire à la sécheresse qui est une situation provisoire, où les besoins en eau ne sont pas toujours satisfaits. On considère aux Comores qu'il y a sécheresse si, durant la période dite de saison de pluie , il y a un déficit très sensible de la pluviométrie , entraînant l'impossibilité pour les agriculteurs de semer ou de planter.

Les Comores ont adhéré à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et s'appêtent à prendre les dispositions nécessaires pour sa mise en œuvre, dans la mesure de ses ressources humaines et financières, et tenant compte du nouvel ensemble institutionnel du pays

C'est ainsi que le Programme d'Action National (PAN) a été élaboré et intégré dans le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR)- document de référence pour le développement national

Dans le même contexte , des lois ont été adoptées , c'est le cas de la loi sur l'environnement ou sur le point d'être adoptée , c'est le cas des lois forestières

Parallèlement des projets ont été exécutés et qui ont des liens indirects avec la Convention : il s'agit notamment d'un projet Biodiversité et du Projet de Développement Local des Comores

Le PAN a été intégré dans le cadre d'un plan national de développement économique et social et de la protection de l'environnement . Dans ce dernier cas , un plan d'action environnemental des Comores a été élaboré afin de :

- *Assurer une gestion durable et rationnelle des ressources*
- *Définir ou renforcer les politiques sectorielles que constituent l'aménagement du territoire, le foncier, la politique de l'eau, la politique d'assainissement et de gestion de déchets ménagers*

Dans le cadre des politiques de développement durable , la SCR a défini cinq axes stratégiques en appui à ses objectifs de promotion d'une croissance économique et de réduction de la pauvreté monétaire . Il s'agit de :

- *Créer les conditions d'un développement économique durable, c'est à dire un cadre macro, incitatif à l'activité économique*
- *Relancer le secteur privé, source essentielle de création de valeurs ajoutées , d'emploi et de revenu, mais aussi le mieux placé pour investir dans de nouveaux créneaux porteurs de l'agro-alimentaire et du tourisme*
- *Développer les filières agro-alimentaires , principal secteur d'activité qui assure la couverture des besoins alimentaires fondamentaux et occupe la majeure partie des pauvres*
- *Renforcer la gouvernance , la justice et la sécurité , conditions d'un développement politique caractérisé par la stabilité, l'harmonie et l'adhésion de la population à un projet collectif*
- *Développer le capital humain , condition pour améliorer l'emploi, la productivité, la compétitivité et les revenus des populations pauvres*

L'Organe de Coordination National (OCN) est en cours de création, son futur statut juridique tient compte de la décentralisation de fait dans le cadre du nouvel ensemble comorien où chaque île autonome aura une entité (ministère ou direction) en charge de l'environnement . L'OCN sera constitué de représentant de ces entités régionales qui définiront le terme de mandat de l'OCN , son mode de gestion ainsi que son fonctionnement.

Le caractère transversal et pluridisciplinaire de l'Organe est assuré à travers divers contacts pris avec les différents responsables régionaux, ainsi que la participation d'autres partenaires

Le cadre juridique et réglementaire s'appuie sur un plan d'action environnemental qui vise à l'amélioration des connaissances sur l'environnement et sur une loi cadre relative à l'environnement qui définit les mécanismes pour la protection de l'environnement et les activités de conservation , avec des mesures spécifiques y afférentes

Pour ce qui est du processus participatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action , conformément aux orientations définies dans le SCRP, la participation des acteurs dans la définition des priorités nationales a été cherchée ; notamment en ce qui concerne :

- La participation et l'encouragement des populations locales pour les travaux de conservation des sols et de plantation d'arbres et de fourrage
- La création de groupements de femmes (maraîchage, aviculture, revendeuses , transformation de produits agricoles)
- L'appui à ces groupements dans le financement des infrastructures agricoles (citerne magasin, magasin de stockage, réseau d'adduction d'eau)
- Le renforcement des capacités des personnes impliquées dans les projets à tous les niveaux
- La collaboration entre l'administration et les communautés pour ce qui concerne la limitation des permis de coupe dans les domaines forestiers et la surveillance de ces coupes par les communautés villageoises
- Le partenariat secteur privé – administration publique
- La décentralisation de la gestion et de l'exécution des activités de développement.

Dans le cadre des programmes d'action nationaux, au vue des expériences passées, un bilan des innovations générées par les projets et programmes a été fait , en mettant l'accent entre autres sur :

- Les innovations en matière de défense et restauration des sols
- La gestion de la fertilité et des associations culturales
- Le bilan des bonnes pratiques culturales traditionnelles
- La vulgarisation des nouvelles techniques de protection des sols avec comme centre d'intérêt la technique de l'embocagement et la restauration de la fertilité des sols

Les ressources financières allouées pour appuyer la mise en œuvre de la Convention sont relativement faibles, compte tenu des difficultés financières que connaît le pays. Cependant il est prévu de créer des fonds spéciaux pour aider cet appui . Ces fonds seront créés à partir (i) de taxes sur les produits pétroliers importés et (ii) de redevances administratives au taux de 2 % prélevée sur la valeur CAF des marchandises admises en exonération des droits et taxes douanières.

La coopération technique dans le secteur s'est concrétisée à travers des programmes et projets cofinancés par les Comores et les partenaires bi ou multilatéraux : l'Union européenne, la FAO, le PNUD, la Banque mondiale et le FEM. Compte tenu des expériences, cette coopération se focalisera de plus en plus sur la mise en place d'un système de suivi des programmes, de l'évaluation de leur impact, tant au niveau de l'appropriation par les populations concernées qu'au niveau de la nature (faune, flore, ressource en eau)

En ce qui concerne les activités scientifiques et techniques de lutte contre la désertification, toutes les informations émanant des bilans des projets exécutés n'ont pas encore été compilées ni analysées, pour tirer toutes les leçons nécessaires à ces investissements en temps, en ressources financières et humaines, pour mettre en place un mécanisme pérenne devant permettre d'atténuer les effets de tous ces facteurs conjugués.

Pour la mise en œuvre des recommandations du Comité de la science et de la technologie, le PAN de lutte contre la désertification est en cours d'élaboration et doit mobiliser l'ensemble des compétences techniques et scientifiques du pays, mais également avoir recours à l'appui et aux soutiens de partenaires extérieurs.

1 Centre de liaison

Nom du centre de liaison	INRAPE
Adresse compris adresse électronique	
Site Web	

2 Etat d'avancement du Programme d'action national (PAN)

Date de validation	
Examen(s) du PAN	Date(s)
Le PAN a été intégré dans la stratégie de réduction de la pauvreté	Oui
Le PAN a été intégré dans la stratégie de développement national	Oui
La mise en œuvre du PAN a commencé avec ou sans la conclusion d'accords de partenariat	Non
Date prévue de la validation du PAN	
Une version finale d'un PAN existe	Non
L'élaboration d'un projet de PAN est en cours	Oui
Des lignes directrices de base relatives à un PAN ont été élaborées	Oui
Le processus a seulement été mis en route	Oui
Le processus n'a pas encore commencé	

3 Participant à un programme d'action sous régional ou régional

Nom du cadre de coopération sous régionale ou régionale	Participation à des activités relatives à des questions telles que les techniques de collecte d'eau , l'érosion du sol , etc
RADOI	Activités relatives à des techniques de semis sans labour

4 Composition de l'Organe de coordination (OCN) (indiquez s'il s'agit d'un organisme public ou une organisation de la société civile , et donnez des informations sur le sexe des représentants)

Nom de l'organisme	Organisme public	ONG	Homme/femme
Comité National de Coordination	public		6/3

5 Nombre total d'ONG accrédités pour le processus 10

Un comité national de coordination d'ONG sur la désertification a-t'il été créé ?	Non
---	-----

6 Nombre total de lois adoptées en ce qui concerne la Convention

- Loi sur la politique et la législation forestières
- Loi cadre sur l'environnement

7 Processus de consultation

Nom officiel du partenariat	Donateur(s), organisation(s), internationale(s) ou institution des Nations Unies qui participent	Date(prévue) d'achèvement
PPSA	Banque mondiale	
DECVAS	Union européenne	
BIODIVERSITE	FEM	
PDLC	Coopération française	

Liste de réunions consultatives sur la mise en œuvre de la Convention

8 Citez un maximum de 10 projets en cours d'exécution qui sont directement ou indirectement liés à la Convention

Nom du projet	Projet exécuté dans le cadre du PAN , d'un programme d'action sous régional ou d'un programme d'action régional (oui/non)	Projet exécuté dans le cadre de---	délai	partenaire	Budget total
RADOI	Sous régional		3 ans	COI (UE)	
AIEB		National	5 ans	BM/FIDA	10 000 000 \$
PPSA		National	3 ans	BM/FIDA	2 800 000 \$
PDLC		National	3 ans	CF	20 000 000 FF
DECVAS		National	2 ans	UE	2 000 000 Eur

STRATEGIES ET PRIORITES ETABLIES DANS LE CADRE DES PLANS ET / OU POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Plans/ stratégies nationaux existant dans d'autres secteurs sociaux et économiques

➤ LES PRECEDENTES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

- Le premier plan de développement des Comores a été élaboré pour la période 1978/1982 Ce plan de développement a donné lieu à un important volume d'investissement public, en priorité dans le domaine des infrastructures publiques permettant d'atteindre un taux de croissance de 6%/an.
- Le plan intérimaire de 1983/1986 marque une approche nouvelle de planification du développement. et avait comme objectif fondamental

d'améliorer le plus rapidement possible les conditions de vie économique et sociale de la population

Pour atteindre cet objectif, les orientations portaient sur

- La répartition régionale équilibrée du programme d'investissements publics, compte tenu de l'importance relative de la population de chaque île et du retard spécifique accusé par chacune d'entre elles

- La réduction du chômage en favorisant les projets utilisateurs de technologie appropriée et ceux à haute intensité de main d'œuvre

- La redistribution des revenus, en amont par l'encouragement des petites unités productives et en aval par l'utilisation judicieuse de l'instrument fiscal.

✓ Dans ce contexte ,pour le secteur agricole, le plan s'articulait sur:

- L'amélioration de la sécurité alimentaire
- La diminution de la dépendance par une réduction progressive des importations alimentaires et l'accroissement des produits d'exportation
- Une politique adéquate compatible avec la préservation de l'environnement

Depuis les années 90, la vie économique .des Comores a du tenir compte de certaines exigences :

1991 : adoption d'un programme d'ajustement structurel (PAS), ainsi qu'un éventail de réformes administratives axé sur :

- La réduction des charges de l'état, notamment la diminution du nombre de fonctionnaires
- Un meilleur ciblage des investissements
- La relance du secteur privé qui serait soutenu par une réforme du cadre juridique et fiscal des entreprises, une amélioration des capacités de gestion et une nouvelle approche de crédit à l'économie.
- Le renforcement des services ruraux.

1993 : des mesures budgétaires ont été prises et ont porté sur :

- Une refonte de la fiscalité des importations
- La création d'un service de la fiscalité des entreprises.

1994 : Dévaluation du taux de change du franc comorien.

➤ PLANS ET PROGRAMMES ACTUELS

1 Contexte socio-économique

Les Comores vivent depuis le milieu des années quatre vingt une crise économique grave marquée ;notamment des taux de croissance du PIB qui restent constamment en dessous du taux de croissance de la population. La croissance économique par tête d'habitant reste négative et l'amplification subséquente de la pauvreté (54,7% de la population totale est classée pauvre) a détérioré les conditions de vie des populations et rendu difficile leur accès aux services sociaux de base comme l'éducation, la santé et l'eau potable.

L'environnement subit toute une série d'agressions de la part de la population pour la satisfaction des besoins de sa survie.

2 Le contexte politique

Les Comores ont connu depuis 1997 une situation politique marquée par un certain nombre de crises majeures qui ont déterminé et/ou conditionné la mise en place du nouveau cadre institutionnel actuel. La sécession d'Anjouan sérieusement déstabilisé l'économie fragile de l'île et contribué à détériorer les conditions de vie déjà difficiles de ses habitants.

. Selon la Constitution de 2001 qui régit ce nouvel ensemble chaque île jouit d'une large autonomie et dispose de sa propre constitution. Aux termes de cette Constitution, le domaine exclusif de l'Union se limite aux relations extérieures, à la monnaie, à la religion, à la défense extérieure et aux symboles nationaux. Toutes les autres matières relèvent soit du domaine partagé entre l'Union et les îles, soit du domaine exclusif des îles,

Au niveau de l'Union, le pouvoir exécutif est exercé par le Président de l'Union assisté de deux Vice-présidents originaires de deux îles différentes de la sienne et d'un Gouvernement qu'il nomme élu pour quatre ans au suffrage universel direct à un tour et selon le principe de la tournante entre les îles.

De plus le pouvoir législatif de l'Union est exercé par une assemblée de 33 membres élus selon deux modèles différents ; 18 députés (2 à Mohéli, 7 à Anjouan et 9 à la Grande Comore) sont élus en fonction des circonscriptions électorales ; 15 députés dont 5 par île sont désignés par les assemblées des îles

Au niveau de l'île, le pouvoir exécutif est dévolu au Président de l'île (assisté d'un Gouvernement qu'il nomme) élu pour cinq ans au suffrage universel direct dans un scrutin uninominal à deux tours. Le pouvoir législatif est détenu par l'Assemblée de l'île dont les membres sont élus au suffrage universel direct.

3 La genèse et les fondements du document de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté

Avant juin 2003 L'instabilité politique et institutionnelle fait que les Comores ne disposent pas d'un cadre formel global de référence pour leur développement économique et social. Cette absence de programme de développement national dans lequel s'inscriraient les actions des divers secteurs pour atteindre un objectif commun en application d'une stratégie macro-économique arrêtée, constitue sans doute le principal handicap au développement du pays. Elle est une des causes du peu d'efficacité enregistrée par les diverses interventions mises en œuvre par les pouvoirs publics pour relancer la croissance et atténuer la détérioration des conditions de vie de la population.

En juin 2003 Le Gouvernement a décidé de doter le pays d'une stratégie de développement et de faire de la lutte contre la pauvreté un élément constitutif de cette stratégie .C'est ainsi qu'un Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR). a été élaboré

-
- La stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté est une stratégie transversale qui concerne l'ensemble des principaux secteurs du développement, et ce, à des degrés divers. Le DSCR se veut être un cadre de référence qui

oblige les programmes sectoriels à être cohérents entre eux et avec le cadre des politiques macro-économiques, en se concentrant évidemment sur l'objectif stratégique de réduction de la pauvreté dans leurs secteurs respectifs.

- L'articulation entre la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté d'une part, et les politiques macro-économiques et sectorielles d'autre part, reste un processus dynamique qui fonctionne dans les deux sens.
- D'un côté, les actions proposées dans le cadre de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté devront prendre en compte les politiques et les actions en cours ou déjà planifiées ; de l'autre côté, les ministères devront s'assurer que leurs politiques et programmes cadrent avec les orientations de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté.

4 La démarche d'élaboration de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté

Le gouvernement a arrêté, sur la base des leçons tirées du passé en matière de planification nationale du développement et s'appuyant sur l'expérience des autres pays qui ont déjà élaboré des stratégies de lutte contre la pauvreté, les principes de base et le cadre de référence devant guider l'élaboration de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté. La démarche retenue repose sur quatre principes majeurs suivants :

- Une stratégie élaborée suivant une approche participative de manière à associer les populations et les principaux acteurs de la société civile et du secteur privé dans la lutte contre la pauvreté ;
- Une stratégie élaborée de manière progressive en s'appuyant dans un premier temps sur les informations existantes et en limitant la collecte de nouvelles informations au strict minimum, mettant plutôt l'emphase sur le dialogue et les échanges au travers d'ateliers régionaux et nationaux et des tables rondes. La stratégie sera bonifiée et mise à jour au fur et à mesure que les données sur les conditions de vie des ménages seront collectées et que des études d'impact seront réalisées ;
- Une stratégie ciblant les potentiels de croissance, en particulier les sphères économiques des groupes vulnérables et pauvres de manière à réduire la pauvreté de façon durable sans pour autant négliger les dimensions sociales essentielles qui auront été identifiées ;
- Une stratégie transversale qui assure une forte intégration de l'environnement macro-économique et des politiques et programmes sectoriels de manière à mieux saisir les dimensions qui caractérisent la pauvreté et proposer des interventions novatrices qui s'attaquent aux multiples causes qui entravent la croissance et à la réduction de la pauvreté.

L'objectif étant de renforcer les capacités des pauvres à tirer profit des opportunités que leur offre l'environnement physique, économique et social dans lequel ils vivent.

5 Plan d'action environnemental des COMORES

Le principe de base ayant guidé sa conception est l'intégration de la dimension environnementale dans la politique et le développement économique et social des Comores afin de :

- Assurer une gestion durable et rationnelle des ressources
- Définir ou renforcer les politiques sectorielles qui sont :
 - L'aménagement du territoire
 - Le foncier
 - La politique de l'eau
 - La politique d'assainissement et de gestion des déchets ménagers

6 Le profil environnemental

Parmi les problèmes environnementaux majeurs des Comores figurent :

- L'érosion des sols et la déforestation affectant le potentiel de production agricole
- La disparition des habitats et la biodiversité associée
- Le tarissement des sources
- La fragilisation des côtes par la sédimentation des dépôts terrigènes sur les récifs coralliens
- Les sécheresses prolongées et les vagues de chaleur ayant des effets négatifs sur les écosystèmes terrestres et marins
- Les risques potentiels d'une remontée du niveau de l'eau de mer et ses conséquences sur les infrastructures économiques et sociales ainsi que sur les ressources en eau.

7 Stratégie nationale et plan d'action pour la conservation de la diversité biologique.

Plusieurs thèmes ont été identifiés:

- L'intégration des préoccupations de conservation de la diversité biologique et de gestion durable dans les politiques et stratégies sectorielles
- L'amélioration du cadre de mise en œuvre des actions de conservation et de gestion durable de la diversité biologique
- Les aires protégées
- L'utilisation et la gestion durables hors des aires protégées
- La conservation ex situ
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de la diversité biologique
- L'agrobiodiversité et la prévention de la perte des variétés indigènes
- La biosécurité (organisme génétiquement modifié et organisme vivant modifié)

8 La stratégie de développement agricole

La stratégie agricole approuvée par le gouvernement comorien en 1994 et portée à la connaissance des partenaires au développement la même année, lors de la consultation sectorielle tenue à Genève était le résultat d'un long processus débuté en 1986 avec en toile de fond, la sortie de la crise économique et les réformes macro-économiques associées.

Les axes principaux de la stratégie de 1994 sont :

- Le doublement de la production agricole au cours des vingt années à venir en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et de renforcer la position des Comores pour ces produits d'exportation.
- La protection des ressources naturelles
- L'organisation des producteurs et la promotion des organisations paysannes autonomes et des organisations professionnelles et interprofessionnelles possédant les capacités de gérer efficacement les principales filières.
- La réorganisation des structures publiques d'appui au développement agricole
- L'amélioration de l'environnement économique de la production agricole au travers de la fiscalité ,du foncier, du cadre réglementaire et juridique.

9 Le secteur énergie

Dans le cadre de DSCR, dans le sous secteur de l'énergie, des objectifs ont été retenus pour pallier au tout électrique

Il s'agit entre autres mesures de :

- Diversifier les sources d'énergie (hydraulique, gaz butane, pétrole, solaire, éolienne).
- Relâcher la pression sur les ressources ligneuses et permettre ainsi à la ressource de se régénérer et ceci au bénéfice des ménages pauvres et pour la préservation de l'environnement forestier.
- Développer la production d'espèces végétales à croissance rapide pour répondre à la demande du milieu rural en bois d'énergie mais aussi permettre de reboiser certains sites épuisés et régénérer le patrimoine sol.

IV MESURES INSTITUTIONNELLES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LA CONVENTION ,

41 Programmes d'action nationaux (PAN) dans le cadre des plans nationaux de développement économique et social et protection de l'environnement

- ✓ Les objectifs du PAN sont en cohérence avec ceux fixés dans le DSCR qui a été adopté par le gouvernement comorien et présenté à ses partenaires de développement comme le cadre de référence en matière de développement économique et sociale des Comores Ces objectifs sont : (i) la promotion d'une croissance économique d'au moins 5 % par an et (ii) la réduction de la pauvreté monétaire de 50 % d'ici 2015

Cinq axes stratégiques ont été retenus en appui à ces objectifs (voir encadré)

- 1) Créer les conditions d'un développement économique durable , c'est à dire un cadre macro incitatif à l'activité économique
- 2) Relancer le secteur privé , source essentielle de création, de valeur ajoutée, d'emploi et de revenu , mais aussi le mieux placé pour investir dans de nouveaux créneaux porteurs de l' agro-alimentaire et du tourisme

- 3) Développer les filières agro-alimentaires ,principal secteur d'activité qui assure la couverture des besoins alimentaires fondamentaux et occupe la majeure partie des pauvres
- 4) Renforcer la gouvernance , la justice et la sécurité ,conditions d'un développement politique caractérisé par la stabilité , l'harmonie et l'adhésion de la population à un projet collectif
- 5) Développer le capital humain ,condition pour améliorer l'emploi ,la productivité , la compétitivité et les revenus des populations pauvres

Source : Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté –juin 2003 DSCRP Commissariat général au plan

- ✓ Dans le cadre du PAN , des mesures de sensibilisation ont été effectuées par l'intermédiaire de différents projets de développement rural en cours d'exécution.

Pour ce qui concerne le volet législatif ,une loi cadre sur l'environnement a été adoptée, et une loi forestière sera bientôt votée à l'assemblée de l'Union des Comores Pour ce qui est des difficultés rencontrées, les contraintes touchant les ressources financières subsistent, de même le personnel qualifié en nombre insuffisant. A cela il y a à ajouter la démotivation de certains cadres les et la participation réduite , non coordonnée des divers acteurs intervenant dans le secteur environnemental

Les processus pour le changement est long pour le pays dans sa politique et sa stratégie pour l'environnement et le développement durable :

- ✓ Dans le domaine du développement économique ,il faut soutenir le secteur non structuré qui constitue une des sources d'emploi , de revenu pour la majorité pauvre de la population
- ✓ Dans le domaine agricole, il s'agit de promouvoir une politique axée sur la sécurité alimentaire des ménages pauvres dans les zones rurales et les villes
- ✓ En matière de politique environnementale, il s'agit de promouvoir une politique où la population dans les communautés locales auront leurs mots à dire dans la gestion de leur environnement , particulièrement en ce qui concerne la faune et la flore) et pourront percevoir un bénéfice substantiel tiré de cette gestion

42 Liens établis avec les programmes d'action sous régionaux et régionaux

- ✓ Le programme d'action sous régional qui a eu un début d'exécution dans le cadre de la COI, est le programme RADOI dont les objectifs sont basés essentiellement sur la culture sans labour pour mieux protéger le sol. Cependant faute de suivi et de financement complémentaire ; le programme est en veilleuse actuellement. Dans la mesure où une des priorités du PAN est la lutte contre l'érosion du sol, spécialement à Anjouan où les effets de l'érosion sont les plus visibles, les activités prévues dans le cadre du RADOI sont conformes avec les objectifs du PAN. L'INRAPE participe activement aux activités de la mise en œuvre du RADOI.

- ✓ Comme le PAN n'est pas encore finalisé, le gouvernement ne l'a pas encore officiellement adopté ni voté un budget spécifique pour sa mise en œuvre. Ces dispositions vont être bientôt prises dans la mesure où les institutions sont actuellement mises en place.

✓ 43 Organe de coordination national (OCN) créé et opérationnel

- ✓ L'OCN est en cours de mise en place. Son futur statut juridique tiendra compte de la décentralisation de fait dans le cadre du nouvel ensemble comorien où chaque île autonome a une entité (ministère ou direction) en charge de l'environnement .Dans les îles il y aura également des comités régionaux de coordination

L'OCN sera constitué de représentant de ces entités régionales qui définiront le terme de mandat de l'OCN et son mode de gestion ainsi que de son fonctionnement

- ✓ Compte tenu des difficultés citées auparavant, les ressources humaines , financières et matérielles dont disposera l'OCN seront limitées. Il est prévisible que cet organe aura une influence relativement faible sur les questions de politique et de législation. Ceci pourra entraîner une sorte de position de ' faiblesse' par rapport aux organismes gouvernementaux responsables des relations avec les partenaires de développement .
- ✓ Le caractère transversal et pluridisciplinaire de l'OCN est assuré à travers divers contacts pris avec les différents responsables régionaux ,ainsi que la participation d'autres partenaires (socio économiste, juriste, agronome , forestier) Il reste maintenant à rendre cette représentation légale et effective
- ✓ En ce qui concerne les bases de données depuis l'établissement du précédent rapport ,il n'y a pas eu d'apports significatifs de données fiables qui puissent être gérées par l'OCN

44 Cadre institutionnel pour une lutte cohérente et fonctionnelle contre la désertification

Les pouvoirs politiques ne sont pas en mesure de jouer leur rôle dans l'application des lois et règlements parfois désuets et inadaptés, ce qui laisse le champ libre à certains débordements

- ✓ Actuellement ce sont les comités villageois qui assurent la surveillance et le contrôle de leur environnement , notamment contre les feux de brousse, les coupes abusives de bois

45 Cadre juridique et réglementaire cohérent et efficace

- ✓ Au niveau national, le cadre juridique et réglementaire s'appuie sur :
 - ◆ (a) Un plan d'action environnemental qui vise à l'amélioration des connaissances sur l'environnement ,la création d'un service public efficace, la formation d'experts nationaux, l'information du public, la gestion concertée et rationnelle du patrimoine national

- ◆ (b) Une loi cadre relative à l'environnement qui définit les mécanismes pour la protection de l'environnement et les activités de conservation , avec des mesures spécifiques relatives à (i)- la protection des aires protégées , leur modalité de classement ; (ii)- la protection des milieux terrestres, marin, des ressources hydrauliques ; (iii)- l'obligation légale d'études d'impact pour tout projet qui pourrait avoir des effets sur l'environnement ;(iv)- la création d'un fond pour l'environnement .
- ◆ (c) une loi sur la politique et la législation forestières
- ◆ Pour le pays une attention particulière est portée sur les effets de la sécheresse

V PROCESSUS PARTICIPATIFS A L'APPUI DE L'ELABORATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'ACTION ,

51 Participation effective des acteurs dans la définition des priorités nationales

La stratégie agricole de 1994 a mis l'accent sur la répartition des responsabilités et des tâches entre le secteur privé, la société civile et l'administration publique .Il revient au secteur privé et à la société civile ,qui devraient être largement impliqués d'exécuter les activités de développement, alors que l'administration devrait se concentrer dans les tâches de programmation ,de suivi et de l'évaluation

Dans le cadre du Projet pilote des services agricoles, le projet a mené ses actions avec pour objectifs de tester concrètement des systèmes des services agricoles, de renforcer les capacités du ministère de la production à mettre en œuvre la nouvelle stratégie agricole

En général des progrès ont été enregistrés par les projets dans le cadre de processus de participation des acteurs ,notamment en ce qui concerne

- ✓ La participation et l'encouragement des populations locales pour les travaux de conservation des sols et de plantation d'arbres et de fourrage
- ✓ La diffusion de foyers améliorés en vue de diminuer la pression sur les combustibles ligneux (phase pilote)
- ✓ La création de groupements de femmes(maraîchage, aviculture ,revendeuses, transformation de produits agricoles)
- ✓ L'appui à ces groupements dans le financement des infrastructures agricoles (citerne magasin, magasin de stockage, réseau d'adduction d'eau)
- ✓ La création de réseau de jeunes animateurs villageois privés
- ✓ Le renforcement des capacités des personnes impliquées dans les projets à tous les niveaux
- ✓ L'amélioration des cultures traditionnelles (culture intensive, culture de contre saison)
- ✓ La collaboration entre l'administration et les communautés pour ce qui concerne la limitation des permis de coupe dans les domaines forestiers et la surveillance de ces coupes par les communautés villageoises.

Dans le cadre des programmes agricoles ,le projet pilote des services agricoles (PPSA)a mené ses activités allant dans le sens de la promotion d'un

développement participatif. L'expérience du projet a permis de tester certains axes méthodologiques majeurs d'intervention :

- ✓ L'approche participative
- ✓ Le partenariat secteur privé –administration publique
- ✓ La recherche adaptative et participative
- ✓ La décentralisation de la gestion et de l'exécution des activités de développement
- ✓ Le renforcement des capacités

Au delà des résultats quantitatifs, l'expérience du PPSA est satisfaisante surtout en termes qualitatif et méthodologique.

Les services agricoles avec la participation des secteurs privés et publics ont pu être testés à travers la mise en place soixante onze (71) groupements des producteurs (identifiés , formés et encadrés), un réseau de cinquante huit(58) animateurs villageois (formés et équipés) , cinquante huit (58) micro projets d'appui à la production, stockage , transformation et commercialisation de produits agricoles et les essais participatifs paysans

Dans le domaine de l'élevage ,l'effort conduit par le projet PADEC dont la pérennité est actuellement assurée par deux ONG a permis de stabiliser l'élevage de ruminants avec cependant une modification de la productivité, en particulier sur le plan laitier à Anjouan . Les innovations développées pour ce sous secteur portent sur:

- ✓ L'amélioration du disponible fourrager pour les ruminants par introduction de cultures fourragères (graminées et légumineuses), d'une agroforesterie et de système d'embocagement
- ✓ Les techniques d'élevage : abris pour l'aviculture réduisant les pertes dues aux prédateurs et conduite au piquet pour les ruminants, assurant une meilleure protection des cultures et des ressources naturelles
- ✓ Le renforcement des moyens d'abreuvement par la construction de citerne et impluviums agro-pastoraux
- ✓ L'amélioration génétique tant pour les bovins que pour l'aviculture traditionnelle
- ✓ L'amélioration des conditions sanitaires (traitements antiparasitaire et vaccinations)

Dans le cadre de la décentralisation en cours et de la large responsabilité que le gouvernement entend déléguer au secteur privé et associatif, le rôle de l'administration sera essentiellement celui de la coordination .Le développement des activités se déroulera dans un esprit et une approche profondément participatifs .

Un comité scientifique national est représenté comme suit : deux(2) représentants par île des comités régionaux, un(1) représentant de la direction de l'environnement ,un (1) représentant de l'INRAPE,un (1) représentant du ministère du plan, le point focal de la convention, un(1) forestier et le point focal FEM

Le comité a pour missions essentielles de :

- ✓ Identifier les problèmes dans les domaines de l'agriculture, la pêche et l'environnement
- ✓ Participer à l'analyse de ces problèmes et proposer les hypothèses de solution
- ✓ Participer à la conception d'un système de suivi des termes de référence

Il est prévu des organes de consultation Au niveau national s'agit d'un comité national de coordination du développement durable (CNCDD) et au niveau des îles il s'agit du comité régional consultatif pour le développement durable (CRDD)

VI PROCESSUS CONSULTATIF A L'APPUI DE L'ELABORATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX ET DES ACCORDS DE PARTENARIAT AVEC LES PAYS DEVELOPPES PARTIES ET LES AUTRES ENTITES INTERESSEES ,

61 Soutien effectif des partenaires internationaux en vue d'une coopération

La FAO, l'Union Européenne, le PNUD et la Coopération française ont soutenu diverses actions dans le cadre du développement rural qui appuie la mise en œuvre de la Convention. Après l'achèvement de la préparation et l'adoption du PAN , ces organisations partenaires vont, avec les concours du secrétariat de la convention , tisser des relations de coopération en vue de parachever les actions engagées dans le développement durable des Comores. Le PAN va permettre aux différents partenaires internationaux des Comores , d'harmoniser et de coordonner leurs politique d'aide au développement

VII MESURES PRISES OU PREVUES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX, (*notamment pour améliorer le climat économique, pour protéger les ressources naturelles et favoriser leur utilisation durable, pour remettre en état les terres dégradées, pour développer la connaissance du phénomène de la désertification et de sa maîtrise et pour surveiller et évaluer la désertification et la sécheresse.*)

71 Diagnostic des expériences passées :synthèse et coordination des activités entreprises en vue de lutter contre la désertification.

Au dernier trimestre 2000,une évaluation des potentialités objectives, en terme de ressources et des capacités internes dont dispose le pays a été effectuée et était focalisée sur :

- ✓ Le bilan des innovations générées par les projets et programmes exécutés depuis vingt ans
- ✓ L'appropriation de ces innovations par les producteurs
- ✓ Le bilan de la mise en œuvre de la stratégie agricole de 1994
- ✓ Des propositions d'orientation d'axes et ou des actions prioritaires de relance des activités du secteur agricole et rural.

72 Le bilan de ces activités, sous l'angle de l'intensification agricole intégrait :

- Les innovations en matière de Défense et Restauration des Sols
- La gestion de la fertilité et des association culturales.
- Le bilan des bonnes pratiques culturales traditionnelles

Les approches dominantes obéissaient au cheminement suivant.

- Choix du site de développement intensifs (SDI)
 - Formation, structuration et installation de groupements paysans
 - Vulgarisation des nouvelles techniques de protection des sols
- avec comme centre d'intérêt la technique de l'embocagement et la restauration de la fertilité des sols.

Tous les projets nationaux et / ou spécifiques à une île (APPN- DRINEA- CARE- DECVAS- PDRM)ont été passés en revue).Les principales recommandations, eu égard à ce bilan sont :

- ✓ L'adoption de l'approche participatif et des approche filières, avec un nombre limité mais ciblé de thèmes à vulgariser
- ✓ La distribution de matériel végétal pour les terrains aménagés ,assortie d'un paquet technique et de contrat de prestation de service.

73 Programmes techniques et projets fonctionnels intégrés mis en place pour combattre la désertification.

Actuellement , seul le projet du Parc Marin de Moheli dans l'aire protégée de Nioumachioi présente les meilleurs atouts pour une réelle pérennisation, car la démarche de la cogestion avec les communautés locales portent réellement ses fruits, et des résultats visibles et palpables encouragent les intéressés à persévérer.

- ✓ Les superficies de terres dénudées commencent à retrouver une végétation, une stabilité et un début de reprise sensible de la production agricole.
- ✓ Du fait des résultats de la lutte contre l'érosion des eaux de ruissellement, la pollution tellurique se trouve diminuée et cela se fait sentir tant au niveau des mangroves que des prises en mer des pêcheurs .Les bassins versants ainsi que les zones du littoral sont préservés.

VIII RESSOURCES FINANCIERES ALLOUEES AU TITRE DU BUDGET NATIONAL POUR APPUYER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ET AIDE FINANCIERE ET COOPERATION TECHNIQUE(y compris leurs apports. procédures utilisées pour définir les besoins, les domaines de financement et fixer l'ordre de priorité)

81 Mécanismes financiers adoptés

Les Comores traversent actuellement une période de récession économique et financière, réduisant les ressources propres ; les maigres recettes servent à financer exclusivement les dépenses prioritaires et urgentes .

Cependant, compte tenu des exigences de certains secteurs, la loi de finance 2003 (ordonnance n° 03-005/PR),a, dans ses dispositions générales, prévu la création d'un certain nombre de fonds spéciaux, domicilié au Trésor Public ; parmi ces fonds, il y a :

- ✓ Celui de l'énergie provenant des taxes sur les produits pétroliers importés, et

- ✓ Celui sur l'environnement, alimenté par une redevance administrative au taux de 2 %, prélevée sur la valeur CAF des marchandises admises en exonération des droits et taxes douanières. Ce fonds est actuellement utilisé expressément pour le traitement et le ramassage des ordures ménagères

De plus, un projet d'un fond fiduciaire environnemental est en cours d'élaboration avec comme principaux bailleurs de fonds le PNUD /FEM, le gouvernement comorien la Banque Mondiale, la Conservation Internationale, la Fondation Turner – le Fond Nordique de Développement – les Fond Arabes.

Les principales sources d'assistance technique seraient entre autre, le PNUD/FEM – UICN, le Réseau des Fonds fiduciaires des Pays Latino- Américain et Caraïbes. Le projet prévoit aussi des mécanismes institutionnels pour accroître la participation effective des communautés locales dans la gouvernance des fonds

Les fonds obtenus pourront être de type mixte ou de donation. Le capital des fonds sera maintenu en monnaie forte et sera investi par une société d'investissement basée sur une grande place boursière dans un portefeuille de valeur international diversifié.

Au niveau des îles autonomes, il sera constitué 3 comités consultatifs, composés d'ONGs, d'organisations communautaires locales et de personnels qualifiés locaux .Des observateurs représentant les donateurs sont aussi prévus pour y prendre part.

Les principaux bénéficiaires seraient en priorité les aires protégées dans le cadre de la gestion intégrée des ressources naturelles et de l'environnement ;
Les objectifs stratégiques de ce premier fonds sont :

- ✓ Assurer la poursuite des activités de gestion et de conservation de la biodiversité
- ✓ Assurer le financement des coûts récurrents liés à ces activités
- ✓ Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action y afférents
- ✓ Renforcer les capacités des parties prenantes (ONG – Communautés – Associations, structures gouvernementales), en assurant notamment leur formation, leur éducation, ainsi que leur sensibilisation.

82 Coopération technique :

La coopération technique dans le secteur a vu sa réelle concrétisation au travers des programmes et projets cofinancés par nos partenaires bi ou multilatéraux
Il s'agit principalement de :

➤ *l'Union Européenne / Commission de l'Océan Indien*

- ✓ Projet régional – COI
- ✓ Système d'Information Géographique
- ✓ Reboisement des bassins versants
- ✓ Essais sans labour avec le Réseau pour une Agriculture Durable de l'Océan Indien (RADOI): le réseau connaît actuellement un regain d'activité grâce à un réveil des pays partenaires (MADAGASCAR- REUNION)

➤ *La FAO :*

- ✓ Appui technique et financier pour l'élaboration d'une proposition sur la législation forestière qui sera soumise à l'Assemblée nationale pour approbation
- ✓ Appui à la stratégie de relance du développement agricole et rural :

➤ *Le PNUD – BM – FEM*

- ✓ Financement d'un projet de protection de la diversité biologique (faune et flore terrestres et marins endémiques)
 - ✓ Programme sur les changements climatiques avec des scénarios de simulation d'impact sur les ressources naturelles., notamment une éventuelle augmentation de la température et ses répercussions sur les systèmes de culture, la végétation, la dynamique des sols :

Cependant cette coopération technique devrait se focaliser de plus en plus sur la mise en place d'un système de suivi des programmes, l'évaluation de leur impact, tant au niveau de l'appropriation par les populations concernées, qu'au niveau de la nature(faune, flore, ressources en eau,...) ; Le but ultime étant de s'assurer qu'une fois les programmes exécutés, admis et ont fait le preuve de leur efficacité et de leur efficience, on puisse les généraliser à grande échelle et pérenniser les acquis.

C'est pour cela qu'il faut dans un premier temps avoir l'aval et l'adhésion des populations concernées, mais aussi les accompagner dans la recherche des moyens (matériel, financier et humains) adéquats et suffisants pour bien mener des activités à terme.

IX EXAMENS DES REPERES ET INDICATEURS UTILISES POUR MESURER LES PROGRES ACCOMPLIS ET EVALUATION DE CEUX-CI

91 Mécanismes opérationnels de surveillance et d'évaluation

Depuis l'adoption de la stratégie nationale de développement agricole en 1994, un mécanisme de suivi évaluation de sa mise en œuvre a été constitué et chargé de cette importante et lourde tâche. Pour l'heure sa fonctionnalité pose problème

Le processus de la dynamique du bilan et de la mesure des progrès accomplis se fait exclusivement lorsqu'un projet financé par des bailleurs de fonds extérieurs est exécuté en partenariat avec une structure nationale en l'occurrence l'INRAPE ou la Direction Nationale en charge de l'Agriculture et de l'environnement.

Pour ce qui est des processus et dynamique de la dégradation des terres, l'évaluation se fait grâce aux enquêteurs et autres agents de vulgarisation dans le cadre de leurs activités quotidiennes de proximité et d'encadrement .

X NOUVEAUX INDICATEURS INTRODUIITS EN APPLICATION DE LA DECISION 10/COP.5

101 Activités scientifiques et techniques de lutte contre la désertification

Toutes les informations émanant des bilans des projets exécutés n'ont pas encore été compilées ni analysées, pour tirer toutes les leçons nécessaires à cet investissement en temps, en ressources financières et humaines ,pour mettre en place un mécanisme pérenne, devant permettre d'atténuer les effets de tous ces facteurs conjugués. Ceci permettrait de formuler des programmes d'action harmonisés et adaptés aux différents écosystèmes et contexte insulaire du pays, car la réalité pour les petits états insulaires comme les Comores est totalement différentes voire incomparables à celle des pays du continent africain en particulier.

Il s'avère donc nécessaire de procéder à : (i) la mise en place effective d'un comité chargé du suivi, de l'évaluation mais également de la programmation d'actions issues des différents diagnostics, conclusions et recommandations des projets exécutés, et (ii) à la mise à la disposition de ce comité les moyens de fonctionner, avec une obligation de résultats ; ce qui permettrait à court terme, de pallier à ce déficit croissant de politiques pérennes de développement durable.

Ce comité, sera constitué, de l'ensemble des ressources humaines confirmées et autres compétences scientifiques et techniques du pays (CNDRS, INRAPE, UNIVERSITE...) et faire appel aux réseaux existants et autres institutions de recherche des pays de la région :(FOFIFA de Madagascar, MSIRI et AREU de Maurice, CIRAD de la Réunion.) pour bénéficier de leurs expériences dans le domaine de la lutte contre la désertification.

102 Mise en œuvre des recommandations du Comité de la science et de la technologie.

Le Programme d'Action National de lutte contre le désertification est en cours d'élaboration et doit mobiliser l'ensemble des compétences techniques et scientifiques du pays, mais aussi avoir recours à l'appui et au soutien de partenaires extérieurs.

Les premières orientations nécessiteront obligatoirement la prise en compte du savoir faire local, des pratiques anciennes et ancestrales et qui ont fait leur preuve en s'assurant de leur promotion, leur utilisation ainsi que l'amélioration et l'adaptation de ses connaissances traditionnelles.

Pour ce faire, il est indispensable de faire un travail de proximité en intégrant dans ce processus de mémoire, toutes les communautés locales, organisées ou non .

De plus la mise en œuvre et la promotion d'actions de visibilité permettrait de mobiliser les énergies , par exemple dans le choix de site pour des actions pilote, permettant de prouver que des réponses scientifiques et techniques existent aussi et peuvent compléter les pratiques traditionnelles.

Enfin un programme de création d'une base de données, à partir d'un Système d'Information Géographique (SIG) se met progressivement en place, avec le peu de moyens disponibles L'objectif est, à partir d'une situation de référence, de suivre les évolutions positives ou négatives, tant sur les ressources naturelles, que sur l'utilisation et l'occupation des terres, la démographie et ceci à partir d'enquêtes auprès des populations, des institutions, mais également en utilisant les techniques de la télédétection et de la photo aérienne ; Le programme a

démarré dans le secteur de l'environnement terrestre et s'étend en fonction des demandes à d'autres projets (micro réalisations) L'objectif essentiel est de fournir des informations pertinentes aux décideurs et de les aider ainsi à prendre les mesures qu'il faut, quand il faut et là où il faut.

ANNEXES

Annexe 1 C Descriptif de pays aux fins de la Convention

Comores

Le présent descriptif de pays aux fins de la Convention a été communiqué par :

Nom de l'institution/ du ministère/ du bureau responsable :

Date :

Adresse postale :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel

Indicateurs biophysique de la désertification et de la sécheresse

1. Climat

1.1	Indice d'aridité	15,9
1.2	Pluviométrie moyenne annuelle	1994,5 m/m
1.3	Mois le plus sec juillet	6,3 m/m
1.4	Mois le plus pluvieux janvier	699 m/m
1.5	Précipitations normales	1800mm
1.6	Ecart -type des précipitations	-----
1.7	Température moyenne mensuelle varie	20,8 à 27,7

Zones infranationales	mm
1	
2	
3	

2 Végétation et utilisation des terres

- 2.1	Indice différentiel de végétation normalisée	-----
- 2.2	Couvert végétal (en % de la superficie totale)	-----
- 2.3	Utilisation des terres (en % de la superficie totale)	-70 %

Utilisation des terres	1990-1999	2000-2003
Terres cultivables	110 000	115 000
Irriguées		
Non irriguées	110 000	115 000
Pâturages	3000	3050
Forêts et terres boisées	12 375	8 100

Autres terres	61 625	62 075
---------------	--------	--------

- 2.4 Albédos de la surface

3. Ressources en eau

3.1 Disponibilités en eau douce (millions de m3)	-----4---
3.2 Ressources en eau douce par habitant (m3)	-----7---
3.3 Consommation d'eau à usage agricole (million de m3)	-----
3.4 Consommation d'eau à usage industriel (million de m3)	0,01

4. Energie

Consommation

4.1 Consommation d'énergie par habitant (kg d'équivalent –pétrole)	0,018 k
4.2 Consommation d'énergie à usage agricole par hectare(million de BTU)	-----

Production

4.3 Sources d'énergie renouvelables, à l'exclusion des énergies renouvelables combustibles et des déchets (en % de la production totale) 7 %
(40 000 kw , solaire, hydroélectricité)

Energies renouvelables – Consommation par secteur

4.4 industrie(en % de la consommation totale d'énergie renouvelable)	25 %
4.5 Secteur du logement (en % de la consommation totale d'énergie renouvelable)	-----
4.6 Agriculture (en % de la consommation totale d'énergie renouvelable)	-----

5 Types de dégradation des terres

Type de dégradation	1990-1999		2000-2003	
	Million d'hectare	% de la superficie totale	Million d'hectare	% de la superficie totale
Coulée de lave	0,004621	2,8	0,004900	2,97
Padza	0,000567	0,34	0,001234	0,73

6. Remise en état

Terres en voie de régénération	1990-1999	2000-2003
Restauration des terres arables dégradées (km2)	50	50
Restauration des parcours dégradés (km2)		
Restauration des forets dégradées (km2)	15	5

Indicateurs socio-économiques de la désertification et de la sécheresse

6. Population et économie

7.1 Population totale	590 000
• Population urbaine (en % du total)	34
• Population rurale (en % du total)	66
7.2 Croissance de la population (% annuel)	(2,3)
7.3 Espérance de vie (années)	(61)
7.4 Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	15
7.5 PIB (en dollars des EU courants)	260M°
7.6PNB par habitant (en dollars des EU courants)	370
7.7 Proportion des pauvres (en % de la population)	47
7.8 Production végétale (tonnes métriques)	153800
7.9 Production animale (tonnes métriques)	3000

8 Développement humain

8.1 Taux de scolarisation (enseignement primaire) (en pourcentage de groupe d'âge)	76
8.2 Nombre de femmes rurales (effectif total)	(214225)
8.3 Chômage (pourcentage du total)	-----53 %
8.4 Taux de chômage de jeunes (15-24 ans)	- ----38 %
8.5 Proportion d'analphabètes (en % des personnes âgées de 15 ans et plus)	-----62,7 %
8.6 Hommes analphabètes (en % des hommes âgés de 15 ans et plus)	- -----25 %
8.7 Femmes analphabètes (en % des femmes âgées de 15 ans et plus)	-----37 %

9 Science et technologie

9.1 Nombre d'institutions scientifiques travaillant sur la désertification (nombre totale)	2
--	---

10 Les sources des données :

- Carte d'occupation des terres AGRAR 1987 ;
- Document de stratégie de lutte contre la pauvreté ;
- Rapport de projet d'appui à la Stratégie de relance du développement agricole

Annexe 2

Présentation de la Convention sur la désertification et la lutte contre les effets de la sécheresse , faite lors de l'atelier de validation tenue à Anjouan les 18, 19,et 20 octobre 2004

La Convention sur la désertification et la lutte contre les effets de la sécheresse a été négociée sous les auspices des Nations Unies et adoptée en 1994 .

Elle set entrée en vigueur en 1995 ; les Comores l'ont ratifiée le 3 mars 1998

Comme pour toutes les conventions , elle a la conférence des parties ou COP comme organe suprême de décision ,réunissant tous les gouvernements et les Organisations d'intégration économique l'ayant ratifiés.

La COP est soutenue et assistée par un secrétariat assurant l'organisation des réunions , la préparation des documents , la coordination avec d'autres organismes pertinents , la compilation et la transmission des rapports , la fourniture de renseignements et d'avis techniques , juridiques et scientifiques

D'autres organes subsidiaires sont créés par la COP pour soutenir le secrétariat :

- ✓ Un comité de la science et de la technologie
- ✓ Un mécanisme mondial pour le financement des activités et es programmes liés à la Convention

La convention est mise en œuvre par des programmes d'action devant :

- ✓ S'attaquer aux causes sous jacents de la désertification et de la sécheresse
- ✓ Définir des mesures pouvant prévenir et inverser ces phénomènes

Ces programmes sont de plusieurs types :

- ✓ Nationaux
- ✓ Sous régionaux
- ✓ Régionaux

Ces programmes , de plus, doivent être définis de manière concertée entre

- ✓ Les collectivités locales et leurs dirigeants
- ✓ Les autres acteurs de développement
- ✓ Les Ong
- ✓ Les experts
- ✓ Les fonctionnaires

Ceci nécessite des campagnes de sensibilisation pour informer la population sur les possibilités offertes par la convention car la désertification est avant tout un problème de développement durable et devant prendre en compte les problèmes de la pauvreté, le bien être des populations, la protection des ressources

naturelles, de l'environnement, la sécurité alimentaire, la stabilité, les changements climatiques, la diversité biologique.

D'une manière plus concrète, l'article 26 de la convention ainsi que la décision 11/COP1 stipule que chaque partie à la convention doit communiquer par l'intermédiaire du Secrétariat des rapports annuels sur les mesures prises pour mettre en œuvre la convention.

Ainsi chaque année, le gouvernement, partie à la convention est tenue de communiquer une version actualisée du rapport précédent en y incluant un profil du pays et contenant des données statistiques sur les indicateurs géographiques, biophysiques, et socioéconomiques devant permettre une évaluation systématique de la désertification aux fins du suivi des progrès accomplis.

Ces rapports nationaux sont de fait un élément essentiel de la mise en œuvre de la convention car permettent d'évaluer les progrès accomplis mais également contribuent au renforcement des capacités humaines et institutionnelles sur le plan national et régional.

Ceci permet aussi un renforcement des capacités ainsi que l'aptitude à coordonner mais aussi stimuler la prise de mesures spécifiques pour favoriser le développement durable.

Ces rapports nationaux doivent aussi rendre compte des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la convention afin de rechercher des moyens de mieux les surmonter, rendre compte des consultations devant contribuer à l'élaboration et l'exécution des plans d'action, des accords de partenariat à des programmes régionaux et sous régionaux.

De plus ces rapports doivent prendre en considération les points de vue de toutes sortes d'acteurs :

- ✓ Ministères et organismes publics compétents
- ✓ ONG
- ✓ Associations locales, établissements universitaires
- ✓ Secteurs privés
- ✓ Autorités régionales et locales, médias
- ✓ Les experts dans les domaines spécialisés : agriculture, ressources naturelles enseignement, santé, commerce...

L'élaboration de ce rapport doit tenir compte de la démarche participative et des principes de la convention défini dans le plan d'élaboration proposé par le secrétariat permettant une présentation rationnelle ; ceci n'empêche pas les pays de faire ressortir les aspects spécifiques ou pertinent les concernent ; l'important est de fournir des réponses aussi concises que possibles afin de faciliter la lecture et l'examen du document.

Annexe 3 Rapport du groupe de travail chargé de réfléchir sur la composition des missions l'organisation et le fonctionnement du comité régional de coordination.

1. Commission du COMITE

- a) 1 représentant du département environnemental et forêt
- b) 1 représentant du département agriculture
- c) 1 représentant des ONG menant des actions dans le domaine de la lutte pour la protection de l'environnement
- d) 1 représentant du réseau « Femme et Développement »

2. Mission du COMITE

- ✓ Sensibiliser la population et les autorités au niveau de l'île
- ✓ Identifier des activités et stratégies à mettre en place au niveau de l'île
- ✓ Prioriser ces activités
- ✓ Collecter et diffuser des informations liées aux problèmes de la désertification
- ✓ Plaidoyer auprès des autorités concernées
- ✓ Communiquer avec l'organe national
- ✓ Mobiliser des ressources tant humaines que financières
- ✓ Assurer le suivi l'animation et la coordination

3. Organisation et fonctionnement du comité

a) Organisation

Le comité désigne en son sein un responsable qui est en même temps le secrétaire rapporteur ; ce responsable doit impérativement être du département environnement ou agriculture.

Chaque membre du comité travaille à titre bénévole

Chaque membre est désigné par son supérieur hiérarchique

Le comité est institué par décret du ministre de tutelle ministre de l'environnement

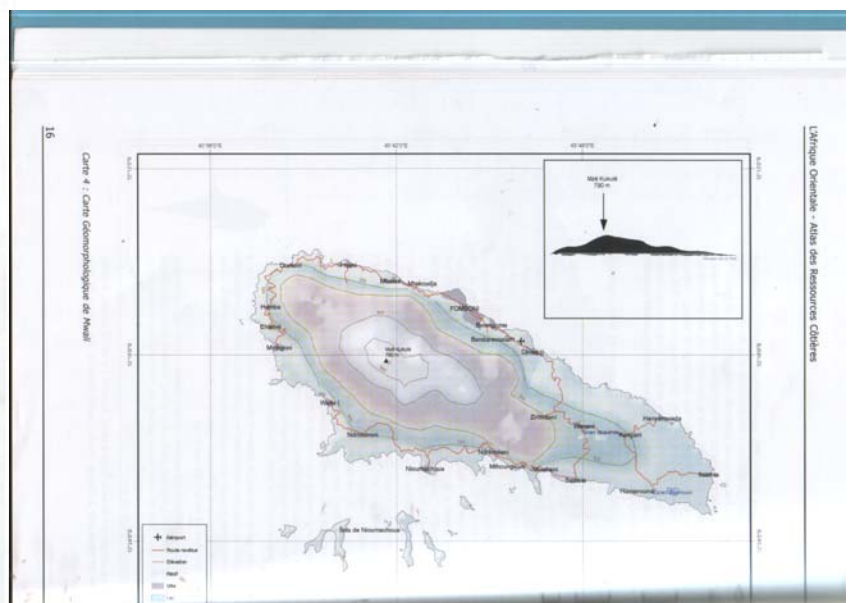
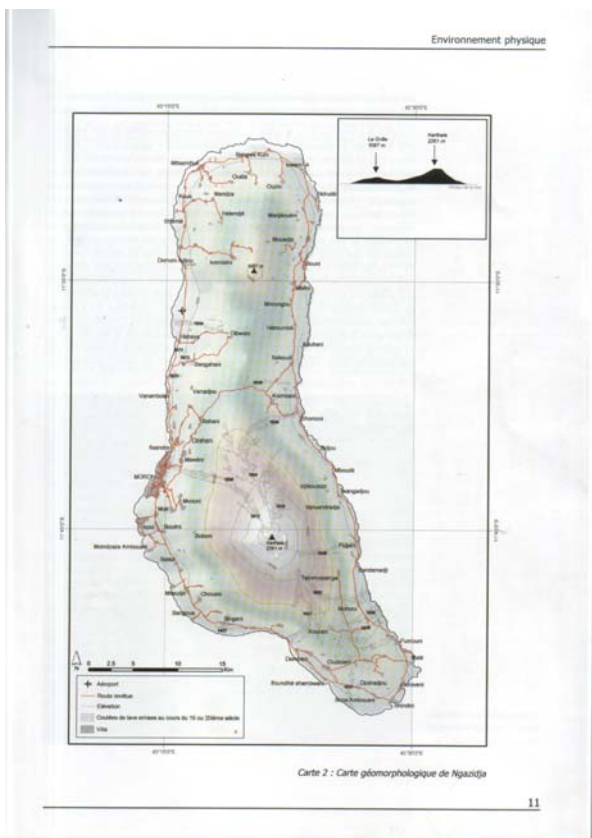
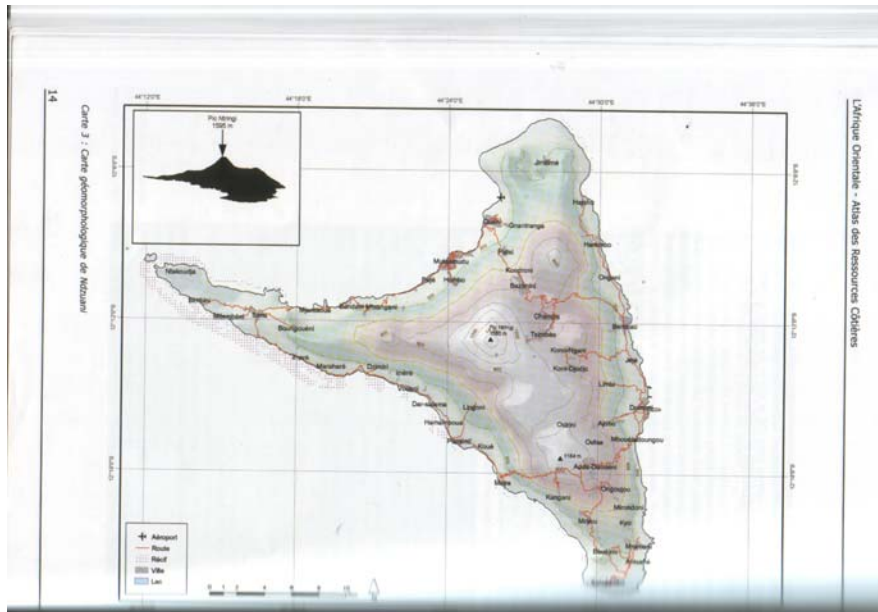
b) Fonctionnement

Le comité se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation de son secrétaire, mais aussi autant de fois que nécessaire.

Les moyens de fonctionnement du comité proviennent :

- ✓ Du comité national
- ✓ Du gouvernement de l'île
- ✓ Des ONG de l'île
- ✓ Des autres partenaires au développement de l'île.

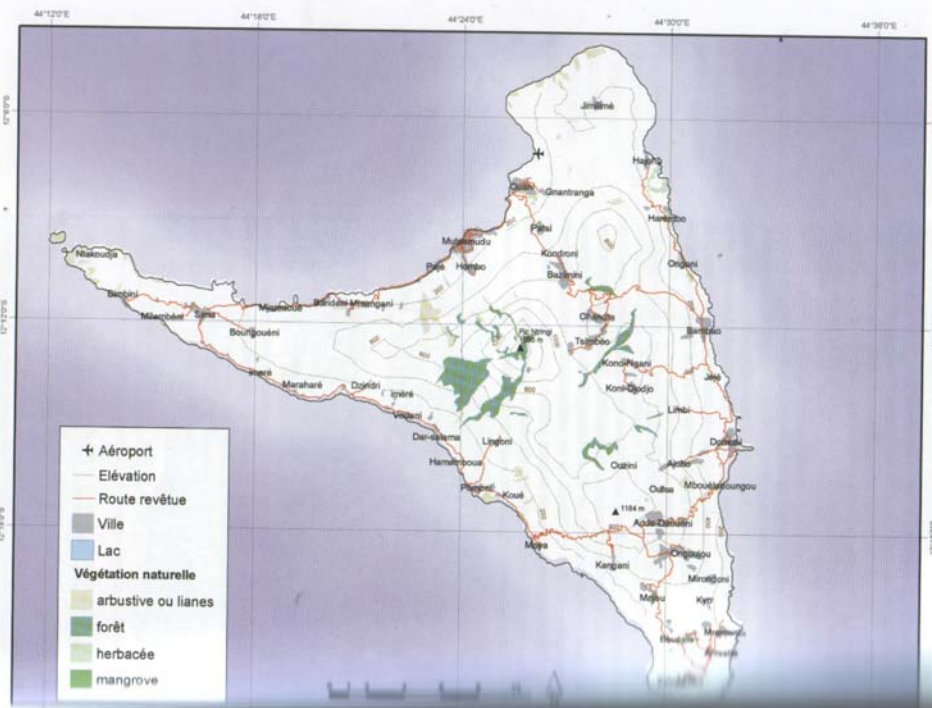
RELIEF DES COMORES



**EVOLUTION REGRESSIVE DES FORETS
REPRESENTEES PAR DES TACHES VERTES
DE 1970 À 2001**

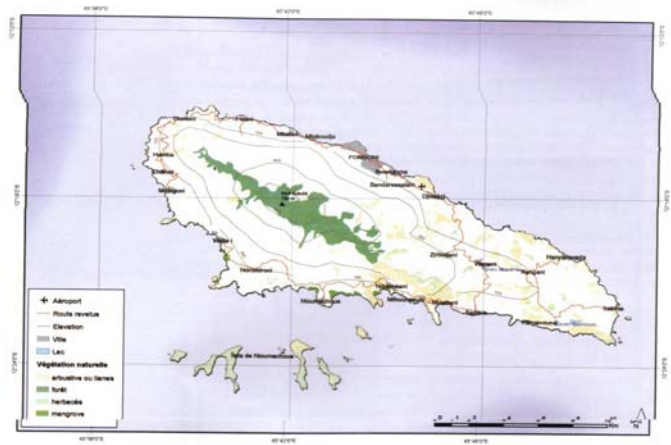


Carte 8 : Végétation naturelle de Nizuanj



Carte 7 : Carte de la végétation naturelle de Ngazidja

Les données de cette carte ont été fournies par le Service National de l'Environnement de Madagascar. Les données de cette carte ont été fournies par le Service National de l'Environnement de Madagascar.



Carte 9 : Végétation naturelle de Mwali